



## L'ENQUETE CGPME SUR LE FINANCEMENT BANCAIRE DES PME


### Conditions de l'enquête

Du fait des difficultés économiques actuelles, la restriction de l'accès au crédit pour les PME devient une préoccupation majeure. Aussi, est-il difficile d'obtenir des chiffres récents sur le sujet. C'est pourquoi, la CGPME a souhaité recueillir l'avis des PME sur leurs relations avec les banques.

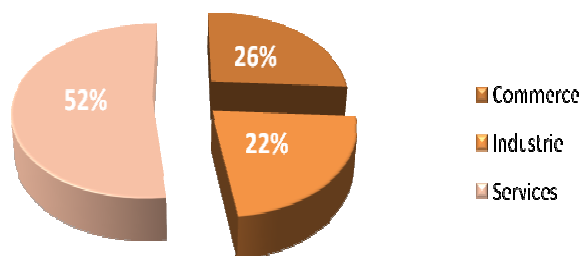
Nous avons notamment cherché à connaître les évolutions constatées par les PME dans leurs relations avec les établissements bancaires, la nature des crédits sollicités et les modifications éventuelles des conditions d'acceptation.

Le sondage a été réalisé sur la période du 7 au 20 octobre 2008.

### Panel des entreprises ayant répondu au questionnaire

 L'enquête n'étant pas close, ces résultats sont provisoires et ne portent que sur les 1500 premières réponses.

Les trois grands secteurs d'activité que sont le commerce, l'industrie et les services sont représentés avec une prépondérance pour les services (52%).



Les entreprises ayant répondu au sondage sont pour l'essentiel des entreprises de petite taille.

Près de 51% emploient en effet moins de 10 salariés et 36% ont entre 11 et 50 salariés. Seules douze entreprises occupent plus de 250 salariés. 99% sont donc considérées comme des PME au sens de la définition européenne.

	0 – 10	11 – 50	51 – 250	+ de 250
<b>Nombre d'entreprises</b>	768	546	174	12
<b>Pourcentage</b>	51.20%	36.40%	11.60%	0.8%

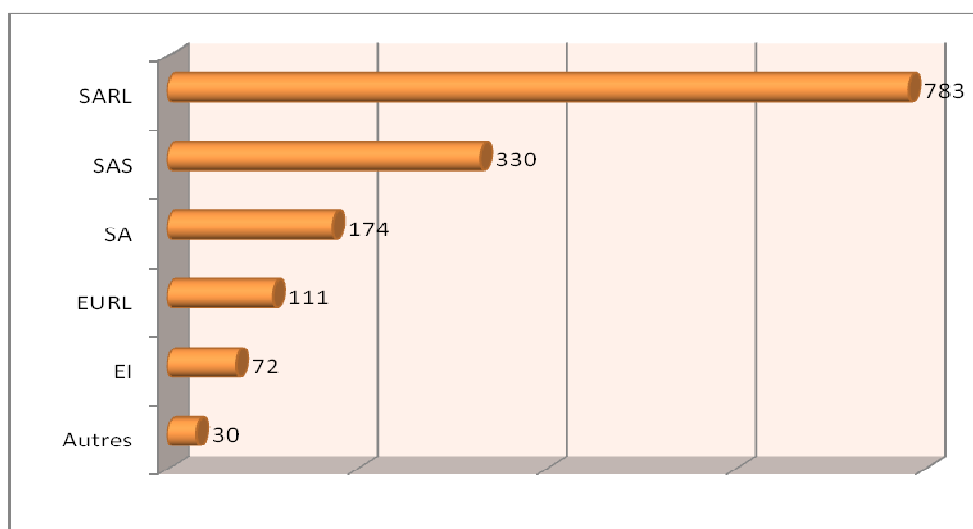
Les réponses à ce questionnaire sont essentiellement le fait de sociétés bien établies puisqu'une majorité a plus de 10 ans d'activité (63%).

Age	0 à 2 ans	2 à 5 ans	5 à 10 ans	+ 10 ans
Pourcentage d'entreprise	7.88%	14.70%	13.94%	63.43%

Les entreprises ayant répondu viennent de toute la France.

Leur structure juridique est également variable avec tout de même une forte proportion de sociétés à responsabilité limitée (52%) et de société par actions simplifiées (22%).

### Nombre d'entreprises ayant répondu en fonction de leur statut juridique



### Les entreprises et l'accès au crédit

Au regard de l'étude menée par la CGPME, il apparaît que **36% des entreprises ont ressenti des évolutions dans leurs relations avec leur(s) établissement(s) bancaire(s).**

Il ressort des réponses données :

- **Une plus grande frilosité des banques.** Elles refusent, de plus en plus, de prendre des risques. Ainsi, un sondé indique que les banques demandent plus fréquemment un cofinancement par pool bancaire, elles augmentent leur niveau de couverture (cautions, contregaranties, nantissements, blocage des comptes courants ...) jusqu'à 200 % du crédit, et accroissent leurs coûts d'interventions (taux de crédit, frais de dossier, cotisations, ...).
- **Des délais d'acceptation rallongés.** Les conseillers semblent avoir moins de latitude dans l'accord des crédits. Les dossiers remontent plus souvent au niveau départemental ou régional. Les délais sont donc rallongés.

Ne s'agit t-il pas là d'une des conséquences de Bâle II ?

- Un **durcissement des relations**. Les conseillers demandent à revoir plus fréquemment la situation des entreprises et réclament plus souvent les documents comptables. Par ailleurs, la qualité des services diminue et il est difficile d'obtenir des encours supplémentaires.

Une entreprise indique ainsi qu'après avoir accordé un prêt en juillet, la banque l'a annulé en septembre.

- Une **remise en cause des facilités obtenues**. Certaines PME se plaignent que leur établissement de crédit leur demandent de revenir rapidement à une position créditrice alors même qu'elles avaient jusque là des facilités de caisse.

De surcroît, les découverts engendrent plus rapidement des frais.

Cette remise en cause peut être plus subtile. Par exemple, une entreprise de location de véhicules s'est vue accorder comme chaque année, par sa banque, une « enveloppe ». Or depuis quelques jours, un organisme financier qui avait accordé une enveloppe de 150 K€ (et alors que 133 K€ étaient encore disponibles) a indiqué à l'entreprise que les conditions prévues (Euribor + 1.80%) étaient revalorisées (Euribor + un taux prohibitif, qui ne peut être accepté). L'explication clairement annoncée est que l'organisme de leasing souhaitait se retirer du marché.

- **Une augmentation des coûts** et notamment les taux de crédit. Ils suivent en cela la tendance. La proportion de ces augmentations devra faire l'objet d'un suivi attentif au cours des prochains mois.

Cependant, l'augmentation des coûts peut également se situer à d'autres niveaux. Ainsi, une entreprise indique que son banquier bascule des charges, qui incombent auparavant à la banque, vers l'entreprise. Entre autres, des frais de comptage de monnaie ou encore la taxation des placements automatisés. Ceci entraîne une augmentation des charges fixes de la société.

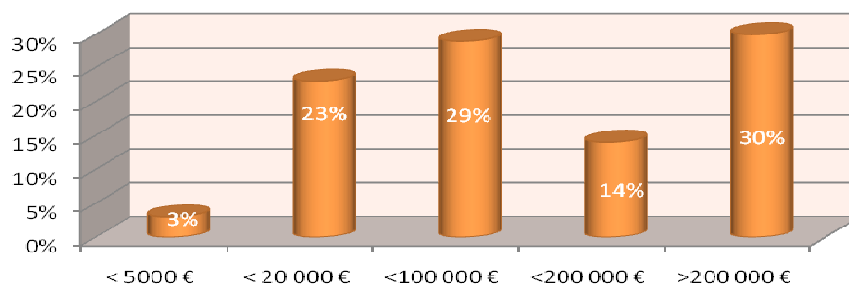
### **Les entreprises et le crédit**

Parmi les sondés, 70 % des entreprises ont récemment demandé ou utilisé des crédits. La plupart du temps, elles sollicitent concomitamment différents types de crédit mais ce sont les prêts d'équipement et les lignes de crédit qui sont les plus utilisés :

- Les crédits d'exploitation représentent 38 % des crédits totaux,
- Les crédits d'investissement représentent 37 % des crédits totaux,
- Le crédit bail représente seulement 21 % des crédits totaux,
- Et les garanties bancaires 3%.

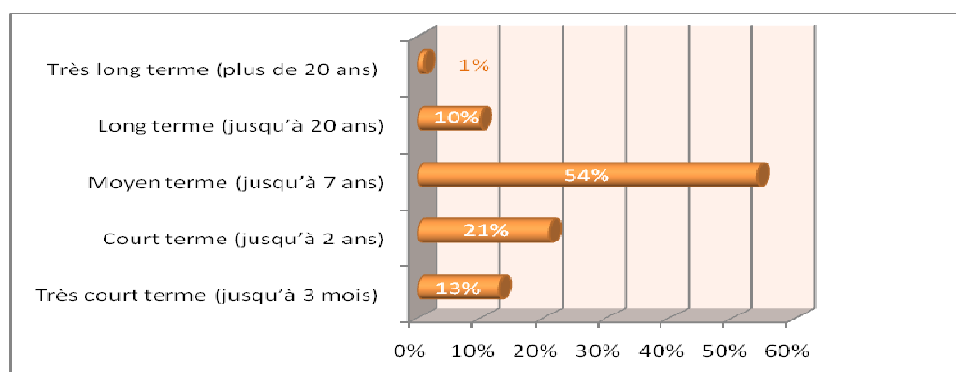
Les crédits sont consentis pour l'essentiel pour des montants inférieurs à 100 000 € :

## Montants des crédits



Les prêts sont, pour une part importante, consentis sur le moyen terme (54 %) :

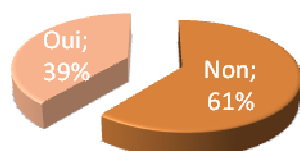
## Durée des crédits



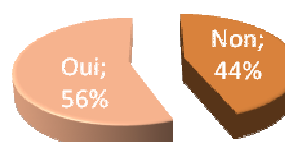
Lors de ces différentes demandes, près de **39% des PME ont indiqué que les conditions d'accès ou d'utilisation des prêts avaient évolué défavorablement.**

**Ainsi, 56% ont noté une progression à la hausse des coûts du crédit. Un quart estime qu'on leur demande plus de documents et 40% indiquent que les demandes de garanties se sont renforcées.**

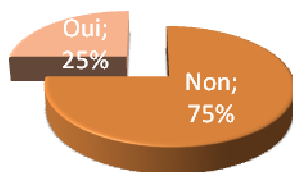
Les conditions d'accès au crédit ont-elles évolué ?



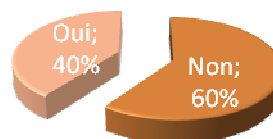
Les coûts du crédit ont-ils évolué ?



Vous demande t-on plus de documents ?



Vous demande t-on plus de garanties ?



### **Coût du crédit**

Au travers des différentes réponses, on constate que le taux le plus commun est compris entre 5 et 6%. Toutefois, la difficulté est que ce taux a rapidement évolué. Ainsi, certains indiquent que les taux ont augmenté de +1 point depuis janvier et de 0,5% en 3 mois. Cette évolution est pénalisante pour les entreprises. Ainsi, on a pu noter l'exemple d'une société qui a un crédit à taux variable indexé sur Euribor 3 mois. Les évolutions de taux font, qu'aujourd'hui, elle a un surcoût annuel de 43 000 euros par rapport aux anticipations initiales.

Par ailleurs, parmi les taux extrêmes, une entreprise mentionne un taux de 16% pour un crédit à moyen terme. Enfin, certaines se plaignent également de l'augmentation des frais de tenue de comptes.

### **Pièces à fournir**

Concernant les documents comptables habituels, il est souvent indiqué que la fréquence à laquelle ils doivent être fournis augmente.

De même, de plus en plus de documents annexes sont requis. Il s'agit notamment de l'expertise des biens immobiliers personnels, des revenus du conjoint, des bilans de santé, des attestations URSSAF, de données sur les clients...

Si la plupart des documents sont logiquement exigés, il en résulte de fortes contraintes pour le dirigeant. Il serait dès lors intéressant de réfléchir à une procédure standard où le chef d'entreprise connaîtrait à l'avance les pièces qu'il doit fournir pour éviter toute perte de temps.

De même, il serait plus approprié que le banquier suive « le temps » de l'entreprise. Il est en effet arrivé que l'on demande un bilan comptable alors que l'exercice de la société n'était pas clos.

### **Les garanties**

Les garanties les plus souvent demandées sont :

- |                           |      |
|---------------------------|------|
| - cautionnement personnel | 47 % |
| - nantissement            | 22 % |
| - hypothèque              | 16 % |
| - co emprunteur           | 6 %  |
| - autres                  | 9%   |

Certains établissements demandent également en garantie : des SICAV, des contrats d'assurance vie, des délégations de la police d'assurance crédit...

Enfin, la CGPME s'est intéressée à la garantie intervenue dans le cadre de la loi Dutreil qui permet de déclarer sa résidence principale insaisissable. Il en ressort que le chef d'entreprise doit renoncer à cette protection dans 20% des cas sous peine de se voir refuser l'accès au crédit.

### **Conclusion :**

Il ressort de cette étude, que pour une part importante des PME, les conditions d'obtention d'un crédit ont évolué. Ces évolutions concernent pour l'essentiel les prix du crédit, mais également les pièces à fournir.

Afin de pouvoir évaluer plus précisément l'évolution du crédit aux PME, il serait nécessaire de disposer d'informations plus fiables de la part des établissements financiers.

En effet, les derniers chiffres disponibles sur le site du MINEFE relatifs aux encours de crédit distribués aux PME et TPE datent de décembre 2007.

Un autre enseignement de cette étude est que beaucoup de PME s'autolimitent dans leurs demandes de crédits et repoussent leurs investissements.

